

FEUILLE DE ROUTE DE L'ATELIER n°10 : *L'HÔPITAL ET LA PERSONNE AGÉE*

Objectifs de l'atelier

Les propositions de cet atelier auront pour objectif d'une part de renforcer l'adaptation de l'hôpital à la personne âgée et d'autre part de faire de l'hôpital un pôle d'expertise gériatrique pour la médecine de ville, les établissements et services. Elles s'inscriront dans le contexte d'un chantier de transformation de l'hôpital visant notamment à valoriser les métiers polyvalents.

L'atelier formulera des propositions sur la prise en compte du grand âge à l'hôpital, à travers plusieurs axes de travail : optimisation des séjours hospitaliers, prévention de l'hospitalisation (notamment en urgence), impact de l'hospitalisation sur le niveau de dépendance, appréhension globale des problématiques du grand âge dans la formation des personnels et l'organisation des services hospitaliers. L'atelier tiendra compte des chantiers engagés dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé.

Organisation des travaux

L'atelier est co-présidé par **Sylvie Escalon**, adjointe au sous-directeur à la direction générale de l'offre de soins au ministère des solidarités et de la santé et **Philippe Vigouroux**, directeur du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux.

Anne-Noëlle Machu, chargée de mission à la Sous-direction de la régulation à la direction générale de l'offre de soins au ministère des solidarités et de la santé, en est le rapporteur.

Ses travaux sont organisés en vue de la production d'un livrable remis par les co-président(e)s à Dominique Libault. Ces livrables fourniront la trame du rapport final.

Les co-présidents fixent, en lien avec la mission, les orientations stratégiques de l'atelier et son programme de travail. Ils animent les séances d'atelier en étroite articulation avec le rapporteur. Ils précisent les contributions attendues des participants à l'atelier.

Le rapporteur prépare les réunions, en lien avec la co-présidence, et établit le compte-rendu en s'appuyant sur les contributions des différents membres. Il est l'interlocuteur privilégié des membres de l'atelier.

La taille de ce compte rendu est limitée à quatre pages (hors supports spécifiques annexés). Il est validé par les co-présidents et transmis à la mission au plus tard une semaine après la réunion de l'atelier.

L'atelier peut procéder à des auditions à son initiative.

La mission Grand âge et autonomie est présente dans chaque atelier, en tant que rapporteur ou observatrice. Elle centralise les productions des ateliers. Elle assure seule la saisine du *conseil d'orientation* et du *comité scientifique* sur la base des compte-rendus transmis par les rapporteurs.

Des réunions des co-présidents d'ateliers et des réunions de rapporteurs seront organisées par la mission.

Quatre grands principes guident les travaux de l'atelier :

- **la capitalisation** : l'atelier s'appuie sur les nombreux travaux produits depuis la fin des années 2000 sur le sujet de l'atelier ; il tient compte également des plans d'actions d'ores et déjà arrêtés par le gouvernement (feuille de route personnes âgées et stratégie de transformation du système de santé) ;
- **la créativité** : si des propositions d'amélioration de l'existant doivent être produites, l'atelier doit explorer de manière approfondie des scénarii plus ambitieux, voire de rupture ;
- **la crédibilité** : l'atelier veille à chiffrer ses propositions, à proposer les moyens d'en assurer un suivi, et mobiliser le groupe de travail *ad hoc* afin d'évaluer l'impact SI de ses propositions ;
- **la sérénité** : il est demandé à l'ensemble des membres des ateliers de préserver strictement la confidentialité des échanges et des documents de travail amenés à circuler au sein des ateliers, afin de favoriser des discussions ouvertes et franches. Les membres s'engagent à travailler dans un climat serein et bienveillant.

L'atelier se réunira :

- **le lundi 8 octobre** (salle 7275) à 14h,
- **le mercredi 7 novembre** (salle -1051) à 14h,
- **le mardi 4 décembre** (salle 7275) à 14h,
- **le vendredi 18 janvier** (salle 7618R) à 14h.

.A titre indicatif les travaux de l'atelier se déroulent de la façon suivante :

- la première réunion a pour but d'établir un diagnostic partagé et, lorsque c'est nécessaire, chiffré, en mettant un accent si possible sur les expériences étrangères ;
- la deuxième réunion est une séance de brainstorming au cours de laquelle sont mis sur la table et priorisés les objectifs et les orientations des réformes ;
- la troisième réunion permet de discuter et d'approfondir les pistes retenues, de formuler et d'établir des propositions ;
- la quatrième réunion est consacrée à la validation et à la formalisation des conclusions de l'atelier.

Par ailleurs, l'atelier interagit avec le groupe de travail « Données de gestion, indicateurs et interopérabilité des systèmes d'information » qui se prononce, à partir des comptes rendus des troisième et quatrième séances, sur la faisabilité technique des propositions et la robustesse des indicateurs proposés par l'atelier.

Enfin, tout besoin de chiffrage doit être exprimé au plus tard le 15 novembre, pour transmission aux services compétents.

Le livrable final de l'atelier est validé par les co-présidents. Il n'est pas rendu public. Sa taille est limitée à 15 pages et 10 pages d'annexes. Il comprend un diagnostic partagé, des objectifs et orientations stratégiques prioritaires et étayés, et propose un ou plusieurs scénarii d'évolution articulés autour de propositions concrètes, crédibles, chiffrées. L'atelier propose des indicateurs de suivi et de mesure des résultats pour ses principales propositions. La liste des propositions identifie clairement les mesures de nature législative.